

Compte-rendu du CTL du 15 octobre 2014 :

Ce CTL portait essentiellement sur le rapport d'activité du directeur départemental de la DDFiP 17.

Ordre du jour :

Ce CTL avait pour ordre du jour :

- ❶ Approbation du procès-verbal du CTL du 19 mai 2014
- ❷ Rapport d'activité et de performance 2013 de la DDFiP 17
- ❸ Opérations de restructuration du réseau comptable au 1er janvier 2015
- ❹ Modification des horaires d'ouverture au public des trésoreries de Surgères et Saint-Genis de Saintonge
- ❺ Modification des horaires de travail du gardien-concierge de la cité Duperré
- ❻ Questions diverses

La délégation de la CGT Finances publiques de Charente-Maritime a fait en préalable la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Alors que le pays s'enfoncé dans le marasme économique, les politiques d'austérité et des aventures guerrières sans fin, dans le contexte des vents mauvais de l'intolérance, des replis identitaires, des particularismes communautaristes, et du délitement général des forces politiques au profit du national populisme ; le désaveu général qui frappe le gouvernement et sa politique jette une ombre plus que douteuse sur les politiques fiscales que notre administration est appelée à mettre en œuvre, tout en étant contrainte de payer le prix fort des prétendues « réformes » qui ne sont que le pseudonyme de la destruction des droits sociaux que les salariés et fonctionnaires de ce pays avaient si chèrement conquis dans les décennies passées. C'est la réaction noire et l'obscurantisme qui semblent donner le « la » de toute la politique sociale et économique du pays, qu'elle se prétende de gauche ou s'affirme de droite.

C'est également la saison des avis d'imposition d'impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation, ce qui signifie pour nous, agents de la DGFIP : affluence et tensions de plus en plus fortes avec les contribuables dans tous les services, d'autant qu'il ne se passe pas de jour sans que soit martelée dans les médias, la litanie anti fiscale, anti fonctionnaires et anti salariés. Mais ne nous y trompons pas : si la démagogie populiste trouve un écho dans la population, c'est qu'effectivement, en dépit des affirmations du gouvernement, nombre de foyers modestes, de personnes âgées et de salariés pauvres, voient leurs avis d'imposition en forte hausse, et sont quotidiennement plus lourdement frappés par la TVA et les autres taxes à la consommation, cependant qu'il n'est nullement mis fin aux privilèges, aux subventions, et aux fraudes gigantesques dont profitent le capital et la fortune. Tout le mécontentement qui en résulte dans la population vient se déverser d'abord et avant tout dans nos locaux, et contre nos collègues, les mettant en danger alors que, non seulement ils n'en ont aucune responsabilité, mais qu'ils en sont les premières victimes. Les tragiques et intolérables destructions criminelles qui viennent de se produire en Bretagne contre des locaux de la DGFIP ne sont que les signes avant coureurs de ce qui attend tous les collègues dans le climat délétère qui gangrène aujourd'hui la société française.

Ce CTL se réunit alors même que nous venons d'apprendre, lors du CTM du 6 octobre dernier, que le Budget de 2015 va à nouveau ponctionner nos services de 2 466 postes au ministère des Finances et 1 990 postes pour la seule DGFIP (ce qui laisse supposer un nombre de postes supprimés dans notre département équivalent à celui de 2014). De même, les moyens de fonctionnement des services sont appelés à se voir à nouveau amputés de plusieurs millions d'euros. La CGT réaffirme ici, clairement, son opposition à cette politique intolérable et qui n'a de cesse de mettre à mal nos missions, nos garanties statutaires et nos conditions de travail.

Dans un tel contexte, Monsieur le président, comment voulez vous que vos agents accueillent les déclarations de « performances » qui parsèment le rapport d'activité 2013 de la DDFiP 17, autrement que par un scepticisme désabusé et un profond mécontentement, voire une légitime colère ? En effet, si notre direction n'est pas à la traîne en termes de performances, c'est bien en matière de suppressions de postes, de restrictions budgétaires, et des souffrances au travail qui en résultent.

Ainsi, pour ne prendre que cet exemple, vous nous confirmez qu'entre 2011 et 2013, la dotation de fonctionnement a diminué de 28,5 %, et nous lisons également que l'investissement en termes d'acquisition de matériel et de mobilier ne représente qu'à peine 1 % du total des dépenses. Et ce, en dépit des besoins criants de renouvellement qui monte de tous les services de base. C'est sans doute ce que vous entendez par « dépenser mieux »... Mais que penserait on d'une collectivité professionnelle qui diminuerait son budget de près d'un tiers en trois ans et ne consacrerait que le centième des dépenses à préparer l'avenir...

Nous sommes aussi réunis pour traiter de « restructurations » et de « modifications d'horaires » qui ne sont pour nous nullement des avancées, ni pour notre administration, ni pour le service du public, ni pour les conditions de vie au travail des agents, mais uniquement une fuite en avant dans l'acceptation tacite et coupable des exigences budgétaires du capital financier rentier et prédateur.

Nous vous le disons tout net, Monsieur le président, les déclarations de satisfaction dont vous faites état dans votre rapport d'activité ne peuvent avoir pour nous, élu CGT, comme pour l'ensemble du personnel d'exécution, qu'un goût amer. Elles sonnent un peu comme si le chef de la musique se félicitait que les violons jouent juste et ensemble dans l'orchestre du « Titanic »... »

Le président précise qu'il ne répond pas sur les orientations politiques gouvernementales. Concernant les violences exercées à l'encontre des agents et des locaux, il réaffirme que ces actes sont inacceptables. Ceci a été rappelé par les ministres et le DG, et des mesures de protection ont été prises en relation avec les préfetures. L'attention est appelée et constante. Les agents ne peuvent pas supporter les conséquences des mesures qui ont été prises.

Concernant la situation de l'emploi, les discussions avec la délégation inter-régionales ont commencé. On est actuellement sur 28 suppressions d'emplois pour 2015. Reste à voir la répartition par grades et par catégories.

Sur les restructurations, dans le département, ça a toujours été un échange constant et transparent avec les organisations syndicales. Les chantiers ouverts n'ont pas varié. Il n'a pas été ouvert de chantier supplémentaire, à l'exception des trésoreries hospitalières, et sur la fusion CDI-CDIF il considère qu'il ne faut plus bouger. Les regroupements de SIP, ni l'évolution des SIE, ne sont des chantiers à l'ordre du jour dans le département. Il n'y a pas accélération. Il considère que l'on reste dans le même schéma. Le rapport d'activité est fait en transparence : ce qui a été fait, l'a été grâce à l'implication des agents et des chefs de services.

À propos de l'ordre du jour, nous faisons observer qu'il avait été promis que les restructurations de services devaient faire l'objet d'une consultation du CHSCT avant d'être présentées au CTL. M. NOLF répond que le CTL peut demander la consultation du CHSCT sur des « fiches d'impact », et ensuite un nouveau débat repasse au CTL. Il précise que c'est au CTL de demander la consultation du CHSCT. La CGT déclare que l'ordre dans lequel les choses sont présentées ne nous convient pas.

Nous déclarons également que 28 suppressions de postes supplémentaires auront un grave impact sur les services. Cela représente la moitié de l'effectif d'un site de résidence moyenne.

Nous intervenons pour condamner la fusion SPF-Enregistrement qui va aboutir à la liquidation de fait de la mission enregistrement et laisse augurer encore de nouvelles suppressions de postes.

Le Président confirme que le CHSCT peut être consulté, puis à nouveau le CTL. Il considère que le chantier des restructurations est indépendant des suppressions d'emplois. M. NOLF intervient pour affirmer que les restructurations sont un levier pour les redéploiements.

Nous réaffirmons que ces deux questions sont étroitement liées et qu'elles sont perçues par les agents, dans la réalité du terrain, comme participant d'une même logique de restriction des missions et d'amenuisement du service rendu au public.

Approbaton du procès-verbal du CTL du 19 mai 2014 :

Il s'agissait du PV de la précédente réunion du CTL concernant le Budget prévisionnel de la DDFiP 17 en seconde convocation après le boycott unanime par les représentants syndicaux de la première convocation du 5 mai précédent, du fait des restrictions budgétaires inacceptables.

Le PV ne présentant aucune inexactitude, il est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité et de performance 2013 de la DDFiP 17

Le texte est présenté par M. LOZANO, au nom de l'administration. Il évoque successivement :

- Regroupements de SPF dans la perspective de la fusion SPF-Enregistrement.
- Réactivation du chantier de la fusion CDI-CDIF
- Restructuration des petites trésoreries rurales et des trésoreries de La Rochelle Amendes et taxes d'urbanisme
- État des suppressions d'emplois et « méthode MAGERFIP », « qui nous est très défavorable sur le département »...
- Mission de l'IDIV « conditions de vie au travail » : « prendre en compte la dimension humaine du travail ».
- « Densification » de plusieurs bâtiments
- Pilotage unifié « Risque-audit »
- Satisfaction générale sur les indicateurs d'objectifs

La CGT revient sur la satisfaction générale qui se dégage de ce rapport. La philosophie semble en être : « on ne peut pas y arriver mais on y arrive quand même ». Les présentations chiffrées sont faites pour arriver à cet objectif. Ainsi, les chiffres des réclamations contentieuses déposées, des recours gracieux, des demandes de rescrit, des courriers, des courriels, etc. Seuls des pourcentages sont présentés, et non les masses des demandes. Nous évoquons aussi les chiffres incomplets qui sont présentés concernant l'accueil téléphonique, qui est seulement mentionné pour les SIP.

Nous intervenons également sur la mission « risque-audit » : nous soulignons que l'aspect d'aide technique de l'audit est totalement occulté au seul profit de l'aspect « risque ». L'administration confirme que c'est bien le cas, à la différence de ce qui se faisait avec les « vérifications de service », mais qu'il y a aussi dans l'audit, un aspect de préconisations.

M. NOLF évoque des « marges de manœuvre budgétaires » que la direction aurait retrouvées. Nous lui rétorquons que ces économies fièrement avancées se sont faites une fois de plus au détriment des missions et des agents. Il indique aussi : « En 2014, les acquisitions informatiques vont doubler, sur financement national ».

Nous exigeons que les statistiques concernant l'accueil soient données de façon complète et fiable, vu les risques encourus par les agents et l'afflux de la demande du public.

La CGT évoque aussi la proposition du « groupe de travail » départemental de fermer l'accueil un jour par semaine. Cela ne représente nullement une solution, mais ne fait que reporter le problème, voire l'aggraver. Plusieurs incidents constatés sur différents sites sont cités qui montrent les risques quotidiens auxquels sont exposés les agents à l'accueil.

Nous interrogeons l'administration sur l'« expérimentation du travail à distance ». Il nous est confirmé que cela peut inclure aussi le « télé-travail » à côté de formes de « CSP à distance ».

Nous posons le problème de l'absence du numéro d'appel direct du service sur les avis IR TH TF au lieu de celui du standard. Nous évoquons également, à cette occasion, le problème des modifications de messages sur les serveurs vocaux interactifs, pour lesquelles le prestataire imposé par la DG entend nous facturer 2 000 € par opération.

Nous posons la question de la dégradation de la mission du service des Domaines, et nous mettons en relation ces difficultés avec les réticences d'affectations à postes fixes d'inspecteurs sur ces postes, pourtant demandés par plusieurs agents lors des mouvements de mutation. Il nous est répondu que ces postes sont des postes libellés « direction » avec affectation « domaines » par le directeur.

Opérations de restructuration du réseau comptable au 1er janvier 2015

M. NOLF présente les deux opérations envisagées dans l'immédiat sur les trésoreries d'Aigrefeuille d'Aunis (regroupement sur Surgères) et de Burie dont la circonscription serait répartie entre les trésoreries de Saintes, Saint-Jean d'Angély, Matha et Saint-Savinien.

La CGT demande que soient prises en compte les priorités d'affectation des agents concernés (y compris dans le cadre de mouvements de mutations nationaux). Nous signalons également le mal-être des agents dans les trésoreries « absorbantes » face au surcroît de tâches que cela entraîne.

Nous précisons également à ce sujet qu'il avait été acté précédemment que le CHSCT devait être consulté préalablement à toute décision de restructuration. Le directeur répond que le prochain CHSCT sera saisi de ce point.

Les votes sont : CONTRE : Unanimité des représentants du personnel.

Nous expliquons notre vote contre du fait du contexte général d'abaissement des moyens et de suppressions d'emplois.

Un nouveau CTL sera donc convoqué après examen préalable de ces deux dossiers au prochain CHS-CT du 17 novembre.

Modification des horaires d'ouverture au public des trésoreries de Surgères et Saint-Genis de Saintonge

Il est précisé qu'il y a une diminution d'ouverture au public à Surgères.

Sur Surgères, les votes sont : ABSTENTION : unanimité syndicale.

Sur Saint-Genis de Saintonge les votes sont : POUR : Solidaires et CFDT, ABSTENTION : CGT et FO.

Modification des horaires de travail du gardien-concierge de la cité administrative Duperré

La direction évoque l'aspect humain de la situation, compte tenu des changements intervenus sur le site. La date d'application est avancée au 20 octobre 2014.

Les votes sont : POUR : Unanimité des représentants du personnel.

Questions diverses :

Nous avons posé les questions suivantes :

1. Problème de la gestion du site de l'HDFiP de ROCHEFORT : La direction répond (M. NOLF) que les modalités de la gestion de site sont en train d'être revues (une lettre de mission détaillée devrait suivre). Il propose « une forme de solidarité collective ». Une réponse est attendue pour la semaine à venir. La CGT insiste pour que cette tâche soit confiée à un des chefs de service du site.
2. Nous évoquons le problème de la trésorerie de COURÇON : passage des ordures ménagères en redevance, ce qui représente le travail d'un agent et demi, et nous demandons quel renfort la direction envisage à ce sujet. Par ailleurs nous soulignons que ce choix revient à augmenter la charge sur les familles les plus modestes. Le directeur répond : comment peut-on traiter cette tâche ? C'est à étudier.
3. Concernant la trésorerie de MARANS : invasion végétale entraînant la baisse de la luminosité. Nous demandons pour quel motif la trésorerie de MARANS passera en RP, malgré la perte de certaines de ses tâches ? La réponse est qu'il s'agit d'une décision de la Centrale.
4. Concernant l'avancée du dossier de l'immeuble de l'ARS, la direction répond que les évaluations sont maintenant connues et confortent les évaluations effectuées par les Domaines : environ un peu plus de 2,5 millions pour chacun des deux immeubles, dont 40 % seraient utilisés pour l'acquisition de l'immeuble de l'ARS. Nous avons demandé à ce que le CTL soit informé ultérieurement du coût de l'« expertise » effectuée par BNP-Paribas. Une convention a été conclue avec le Conseil Général pour la possibilité d'une occupation par la DDFiP préalable à la signature définitive de la vente.
5. Des précisions sont demandées concernant la « prime d'accueil », que la direction s'avoue incapable d'apporter.
6. Nous demandons des précisions sur le devenir possible du PRS, face à des rumeurs qui circulent à ce sujet. Le directeur répond que la mission du PRS est confortée. Il estime qu'il n'était pas souhaitable d'ajouter de la gestion à un service de poursuites pointues. Cela dit, la position de la Centrale est arrêtée. Il espère pouvoir reporter les modifications demandées : transfert au PRS des procédures collectives dans leur ensemble. Il n'y aura donc pas de renfort supplémentaire au PRS, en maintenant sa mission essentielle sur le recouvrement forcé.
7. Concernant la situation du SIP de LA ROCHELLE-OUEST : ce service est de plus en plus exsangue et cela se traduit par des absences pour maladie de plus en plus fréquentes et nombreuses. Les agents ressentent un mal-être général et une inquiétude sur l'avenir, ce qui provoque une insécurité générale. Il est répondu qu'aucune modification n'est envisagée concernant ce service.

La réunion du CTL a débuté à 9 heures 30 pour se terminer à 17 heures.